



14ème législature

Question N° : 93027	De M. Bernard Perrut (Les Républicains - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >aveugles et malvoyants	Analyse > voiries. signalisations sonores. perspectives.
Question publiée au JO le : 09/02/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la préoccupation des personnes atteintes d'un handicap visuel concernant la distinction entre les zones 30 et les zones de rencontres ou aires piétonnes. Il semblerait que des balises sonores puissent être installées afin d'informer ces personnes du type de zone dans laquelle elles circulent. Il demande donc au ministre les intentions du Gouvernement afin que les aveugles puissent bénéficier des mêmes informations que les voyants concernant la signalisation de ces zones, et afin que ces derniers puissent les distinguer.